

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1240

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Quartier des Hautes Roches - Actions 2003 de gestion sociale et urbaine de proximité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de Pierre Bénite et des actions mises en œuvre dans le quartier des Hautes Roches, classé en catégorie I, un projet urbain a été réalisé.

Pour autant, à ce jour, les éléments de diagnostic recensés par les partenaires font apparaître :

- un vieillissement prématuré des aménagements réalisés sur les espaces extérieurs et les parties communes de la résidence Hautes Roches I Les Gris,
- une forte dégradation des parties communes de la résidence Les Arcades, propriété de la SA Gabriel Rosset,
- un manque d'entretien global sur les espaces extérieurs de proximité sur l'ensemble du quartier.

Afin de maintenir l'attractivité du site et pour répondre aux attentes des habitants, il s'avère donc aujourd'hui nécessaire d'aller plus en avant dans le cadre du nouveau contrat de ville 2000-2006 avec la mise en place d'un projet partenarial de renforcement de la gestion de proximité.

Pour ce faire, une convention de gestion sociale et urbaine de proximité d'une durée de trois années (2001, 2002 et 2003) approuvée par le conseil de Communauté lors de sa séance du 10 septembre 2001 a été conclue entre l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Pierre Bénite, la région Rhône-Alpes, l'Opac du Rhône et la SA Gabriel Rosset. Les trois objectifs suivants ont été définis :

- améliorer la vie quotidienne dans le quartier par une gestion accrue qui s'appuie sur un renforcement de la présence des acteurs de terrain, l'amélioration de l'entretien des espaces extérieurs et la sensibilisation au respect du cadre de vie puisqu'il s'agit réellement de maintenir l'attractivité du quartier de Hautes Roches et d'anticiper le développement de la vacance,
- renforcer la cohésion sociale et les relations de voisinage en développant des services rendus aux habitants par un accompagnement des nouveaux arrivants et le développement d'actions d'insertion par l'économique,
- associer les habitants à la gestion et à l'évolution du quartier en développant des actions concrètes dans lesquelles ils seront pleinement impliqués.

Ainsi, dans le cadre des objectifs et des principes énoncés, chacun des signataires s'engage à maintenir les moyens existants en améliorant leurs modes de fonctionnement ainsi qu'à proposer et à mettre en œuvre de nouvelles actions.

En ce qui concerne le programme d'actions 2003, les orientations adoptées sont les suivantes :

- amélioration de l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes des résidences Hautes Roches I, II et des Arcades,
- sécurisation des accès terrasses de la résidence Hautes Roches II,
- sécurisation des parties communes des résidences Hautes Roches I et II,
- développement de la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants et soutien aux initiatives.

L'ensemble des engagements représente, pour l'année 2003, un coût global de 330 766 € avec un engagement financier en charge nette pour la Communauté urbaine de 58 142 € nets de taxes.

Le financement des actions serait réparti comme suit :

N°	Actions	Prévisionnel (en € TTC)	Maîtres d'ouvrage	Etat	Communauté urbaine	Commune	Région	Opac du Rhône	SA Gabriel Rosset
1	sécurisation des parties communes Hautes Roches I et II	80 416	Opac du Rhône	26 805	30 744	0	0	22 867	0
2	sécurisation des accès terrasses Hautes Roches II	48 250	Opac du Rhône	16 083	16 923	0	0	15 244	0
3	surentretien des espaces extérieurs Hautes Roches et Arcades	46 500	Opac du Rhône	18 600	6 975	0	11 625	8 206	1 094
4	surentretien des parties communes Hautes Roches et Arcades	19 000	Opac du Rhône	9 500	3 500	0	0	6 000	0
5	remise en état de logements vacants	135 000	Opac du Rhône	40 500	0	0	0	94 500	0
6	accueil des nouveaux arrivants	1 600	Commune	0	0	1 600	0	0	0
total		330 766		111 488	58 142	1 600	11 625	146 817	1 094

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 10 septembre 2001 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'opération d'Actions 2003 de gestion sociale et urbaine de proximité ainsi que la participation de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec l'Opac du Rhône.

3° - La dépense de 58 142 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2003 - comptes 657 570 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,